

LA LETTRE DU CHASSEUR REUNIONNAIS



Numéro 12 - DECEMBRE 2013

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chasseresses, Chasseurs,

Nouvellement élu à la tête de la FDC974, je tiens tout d'abord à rendre hommage au Président MACE pour tout le travail accompli pendant ces 13 années où notre Fédération a connu un essor remarquable. Aujourd'hui les enjeux de la chasse réunionnaise sont multiples entre le maintien des territoires de chasse et des habitats de nos gibiers, en passant par l'évolution nécessaire des pratiques et des comportements. Nous devons être exemplaires et ambitieux si nous voulons que nos partenaires le soient afin de pérenniser la pratique de notre passion en harmonie avec l'évolution rapide de nos terroirs et de nos paysages. Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique comportera des enjeux importants tant en matière de sécurité que de gestion des ressources gibiers. L'engagement de tous est nécessaire et la Fédération multipliera sa communication pour écouter et soutenir ses adhérents : reprise de « la Lettre du Chasseur », création du site internet de la Fédération, programmation de réunions par zone et instauration d'une grande journée de la Chasse et de la Nature. Mon Conseil d'Administration et moi-même souhaitent à tous les chasseurs réunionnais de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année 2014 de chasse et de joies partagées.

ALAIN TEYSSÈDRE

Connectez-vous à notre site internet :

www.chasse974.re



La chasse aux tangles s'ouvre dans 2 mois (samedi 15 février) et l'ONF associé au Parc National en collaboration avec votre Fédération planchent sur l'ouverture des lots domaniaux. La forêt de Bélouve (970ha) devrait s'ajouter aux lots 2013 en attendant d'autres nouveaux en 2015. Le Conseil Scientifique du Parc s'est réuni le 10 décembre 2013 afin de donner son avis. La Fédération vous invite à une réunion de travail et d'échanges le samedi 8 Février 2014 sur le site du permis de chasser à l'Etang Salé. Nous vous tiendrons informé par voie radio fm.



Les assurances UFA peuvent compléter votre assurance RC Chasse en garantissant :

- Accidents corporels du chasseur
- Accident du chien 500€
- Multirisque fusil de chasse 1150€ par fusil
- **Le tarif remisé est de 82€ par an au lieu de 120€**



Agent Général UFA Assurances

133 Avenue Marcel Hoarau 97490 Sainte-Clotilde

Tél : 02.62.73 13 32 - Fax : 02.62.73 00 16

Globalement, la législation passe de huit catégories à quatre désormais classées par lettres alphabétiques de A à D. Avec pour la première fois, une définition plus précise dans la description des armes.

Les catégories : Pour les chasseurs, les catégories retenues sont essentiellement en C pour les carabines de grande chasse et fusils semi-automatiques et D pour les fusils et armes d'épaules lisses.

Dans la catégorie C, les carabines grande chasse à canon rayées et les fusils semi-automatiques à trois coups, restent soumis à déclaration en préfecture. Par contre quatre nouveaux calibres sont autorisés à la chasse : 30-06, 8x57 JS, 7.62x54R et 308 winchester.



Les possesseurs de fusils classiques à canons lisses sont désormais en catégorie D1 et restent en détention libre. Mais attention, désormais, si vous entrez en possession d'une telle arme **par achat** ou dans le cadre **d'un héritage**, vous devez la faire enregistrer en préfecture, une disposition en vigueur depuis plusieurs mois déjà.



Attention : toute personne possédant, depuis le 1er décembre 2011, une arme ou un élément d'arme qui est désormais soumis **à la procédure d'enregistrement** doit procéder à l'enregistrement auprès du préfet de son lieu de domicile **avant le 2 février 2014**.

Conditions de stockage : Les conditions de stockage des armes et des munitions à votre domicile montrent une volonté de lutter contre les accidents en famille. Et les obligations sont précisées dans l'article 113 de cette nouvelle législation : "Les personnes physiques ou morales détentrices d'armes à feu, de leurs éléments de la catégorie C et du 1^{er} de la catégorie D doivent les conserver :

- Soit dans des coffre-fort ou des armoires fortes adaptés au type et au nombre de matériel détenus.
- Soit par démontage d'une pièce essentielle de l'arme la rendant immédiatement inutilisable, laquelle est conservée à part.
- Soit par tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme
- Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.

Pour plus de renseignements, allez sur le site internet de notre Fédération : chasse974.re

 BERETTA

S.A.R.L. DESSAYE

Franchi

 BROWNING **WINCHESTER**

Pêche - Chasse
45, rue Sarda Garriga BP87
97450 Saint-Louis
0262 26 94 82
Sarl.dessaye@yahoo.fr



Raikal


UNIFRANCE
ARMURIER

FOB

Premiers retours sur les prélèvements 2013.

A la fin de la période de chasse aux lièvres et aux plumes (15 août 2013), la Fédération a souhaité recueillir pour la 1ère fois les chiffres de prélèvement des gibiers auprès des chasseurs.

Une centaine d'entre eux ont répondu favorablement en nous livrant parfois de façon assez détaillée leur « tableau » 2013. Nous les remercions vivement de cette collaboration qui, nous l'espérons, ira grandissante et gagnera l'ensemble des chasseurs, ceci permettant à la Fédération de mettre en place des outils de gestion pour garantir l'avenir de nos gibiers et de nos territoires.

SAISON 2012/2013							
NBRE CHASSEURS	LIEVRES PRELEVES			ZONES			
	JEUNES	FEMELLES	MALES	NORD	EST	SUD	OUEST
98	54	397	172	10%	18%	52%	20%
6 lièvres/ chasseur	623			62	113	324	124

NBRE CHASSEURS	CAILLES PRELEVEES SAISON 2012 / 2013							
	HEMIPODES	COTURNIX	CAILLES CHINE	PERDICULA	FRANCOLINS	FAISAN	TOUTERELLES	
21	67m/59f	8	11m/10f	12m/9f	72m/71f	10m/6f	93	
21 oiseaux/ chas	126	8	21	21	143	16	93	428

Les élus de la Fédération 2013 / 2014

OBITUAIRE



Conseil d'administration du 24 mai 2013 : de gauche à droite :

M. POUDDROUX- M. FONTAINE- M. BAUDRON-
M. ETHEVE- M. TAOCALI- M. LEBON- M. HOARAU-
M. PAYET- M. BARDEUR- M. TEYSSEDRE
Absent sur la photo : M. MACE

Notre ami et **administrateur** POUDDROUX ROGER nous a quitté le 28 octobre 2013 pour aller chasser en paix sur les vastes étendues du ciel. Chasseur émérite, témoin de l'évolution de notre passion, il a consacré ses dernières énergies au service des chasseurs en intégrant le conseil de la Fédération en 2010. Nous présentons à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

COMPOSITION DU BUREAU 2013 – 2016

Président : Mr Alain TEYSSEDRE
Vice-Président : Mr Jacques MACÉ
Trésorier : Mr Roger POUDDROUX
Trésorier-Adjoint : Mr Vital ETHEVE
Secrétaire : Mr Patrick BEAUDRON

LE NOUVEL EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER Plus et mieux pour les candidats

L'examen national du permis de chasser vient de faire l'objet d'une réforme majeure.

L'actuelle formule de cet examen national présente l'avantage de passer l'épreuve pratique, puis l'épreuve théorique dans la foulée. Le succès obtenu à chacune de ces épreuves, conduit à la remise immédiate, par l'ONCFS, du titre permanent du permis de chasser, au nouveau chasseur.

Celui-ci peut valider dans la foulée et bénéficier du permis à tarif exceptionnel mis en place en 2012.

Quatre ateliers seront consacrés aux exercices pratiques immédiatement suivis par un atelier de 10 questions théoriques. Cette épreuve unique sera notée sur 31 points, le candidat sera reçu s'il obtient 26 points sans commettre de faute éliminatoires. L'épreuve de l'examen, ainsi concentrée, permettra un gain de temps précieux pour les candidats qui n'auront plus qu'à effectuer un seul déplacement.

En ce qui concerne le bilan des examens du permis de chasser 2013, il y a eu :

231 candidats présents à l'examen sur 252 inscrits

205 candidats ont réussi à obtenir leur permis

La prochaine session d'examens à La Réunion aura lieu à la mi-juin 2014. Les dossiers d'inscription sont disponibles à la Fédération ou sur le site internet : chasse974.re.

Seuls les 120 premiers dossiers complets seront pris en compte.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

En phase finale d'élaboration, ce plan qui encadrera l'activité chasse pour les 6 prochaines années sera présenté en CDCFS en début d'année 2014. Il prévoit notamment un volet sécurité (port d'un vêtement fluo orange pour toutes chasses à tir) un volet gestion des espèces gibiers, un volet réglementaire (plan de gestion du cerf de java en cœur de parc national et introduction des espèces gibiers dans le milieu naturel). Nous reviendrons sur ce dossier important dans notre prochaine édition de mars 2014.

Le Président et les membres du conseil d'administration de la
Fédération Départementale des Chasseurs de la REUNION
vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2014



Bonne Année



La lettre du Chasseur Réunionnais : Directeur de la publication : M. TEYSSÉDRE ALAIN
Rédacteurs : M. JACQUES MACE – M. ALAIN TEYSSÉDRE
Tirage : 2000 exemplaires – N° ISSN : 1952-336X

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA RÉUNION
1 rue sainte Anne « Résidence Paul & Virginie » 97400 Saint-Denis
Tel : 0262 90 90 26 – E-mail : fedechasse-reunion@orange.fr --Internet : www.chasse974.re

